

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du Conseil municipal



Ville de Montréal

Assemblée du 26 Novembre 1990
Séance (s) tenue (s) le (s) 26 Novembre 1990

Numéro de la résolution C090 03932

Article 21.26 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le Conseil est saisi du rapport suivant du Comité exécutif, du projet de règlement et des autres documents y relatifs:

LE COMITÉ EXÉCUTIF recommande, conformément aux rapports de la directrice du Service des affaires corporatives, du secrétaire général et du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain, d'adopter le projet de règlement ci-joint intitulé: "Règlement sur la citation comme monument historique du théâtre Séville, situé du 2153 au 2159, rue Sainte-Catherine Ouest."

90 0145184

Montréal, le 21 novembre 1990

VT/jm

Il est

Proposé par le conseiller Gardiner,
Appuyé par la conseillère Cousineau,

De procéder à l'étude de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Ce projet de règlement est étudié.

Un débat s'engage.

Il est

Proposé par le conseiller Gardiner,
Appuyé par la conseillère Cousineau,

D'adopter ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le greffier de la Ville,

Léon Laberge

Sec. gén. 1
Vér. 1
Compt. 6
D. des F. 3
Hab. et dev. urb. 4
Avocats 2
S.H.Q.

Ordre du jour
Agenda 21.26

REGLEMENT
BY-LAW 8710

Règlement sur la citation
comme monument historique du
théâtre Séville, situé au 2153
à 2159, rue Sainte-Catherine
Ouest.

A la séance du Conseil de la
Ville de Montréal, tenue le 26
novembre 1990,

le Conseil décrète:

1. Est cité comme monument
historique le théâtre
Séville situé au 2153 à
2159, rue Sainte-Catherine
Ouest, sur le terrain
constitué du lot 1654-69-14
du cadastre du quartier
Saint-Antoine de la Cité de
Montréal.

By-law concerning the
designation as a historic
monument of the Séville
Theatre, at 2153 to 2159
Sainte-Catherine Street West.

At the meeting of the Conseil
de la Ville de Montréal held on
November 26, 1990,

the Conseil ordained:

1. The Séville Theatre, at 2153
to 2159 Sainte-Catherine
Street West, on the parcel
of land made up of lot 1654-
69-14 of the Cadastre for
Saint-Antoine Ward of the
City of Montréal is
designated as a historic
monument.
-



LE COMITÉ EXÉCUTIF recommande, conformément aux rapports de la directrice du Service des affaires corporatives, du secrétaire général et du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain, d'adopter le projet de règlement ci-joint intitulé: "Règlement sur la citation comme monument historique du théâtre Séville, situé du 2153 au 2159, rue Sainte-Catherine Ouest."

90 0145184

Montréal, le 21 novembre 1990

VT/jm

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Réon Roberge
Greffier de la Ville

Rea Cousineau
Présidente

Soumis le 26 NOV. 1990

Adopté le 26 NOV. 1990

PROJET 875-81

CONSEIL MUNICIPAL
** DOCUMENT DE TRAVAIL **

DATE : 20-11-90
HEURE : 10:07:17

ASSEMBLEE DU 26 NOVEMBRE 1990

C.E. : 21-11-90

DIVERS

SEQUENCE : 18. 12 B
DOSSIER : 900145184

SERVICE[S] : SEC GEN COMITE CONS BIENS CULT

21.26
16 NOVEMBRE 1990

OBJET: CITER COMME MONUMENT HISTORIQUE LE THEATRE SEVILLE SITUE AU 2153 A
----- 2159, RUE STE-CATHERINE OUEST.

RECOMMANDATION :

COMITE CONSULTATIF DE MONTREAL
SUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS

900145184

ATTENDU LA DEMANDE D'AVIS DE LA PART DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 19 SEPTEMBRE 1990;

ATTENDU L'ETUDE EFFECTUEE A LA DEMANDE DU SERVICE DE L'HABITATION ET
DU DEVELOPPEMENT URBAIN PAR MME MONIQUE JARRY EN MAI 1990;

ATTENDU QUE LE THEATRE SEVILLE EST REPRESENTATIF DES SALLES DE CINEMA
DE QUARTIER ERIGEEES AVANT 1940;

ATTENDU QUE LE THEATRE SEVILLE A CONSERVE L'ESSENTIEL DE SES CARACTE-
RISTIQUES ARCHITECTURALES D'ORIGINE ET CONTRIBUE A LA COHERENCE DE
L'ENSEMBLE DU QUARTIER;

ATTENDU LES REPRESENTATIONS FAITES PAR LES DIFFERENTES PERSONNES
INTERESSEES AU DOSSIER;

LE COMITE RECOMMANDE :

- D'ADOPTER LE REGLEMENT INTITULE "REGLEMENT SUR LA CITATION COMME
MONUMENT HISTORIQUE DU THEATRE SEVILLE SITUE DU 2153 AU 2159 RUE
SAINTE-CATHERINE OUEST" DE MANIERE A PROTEGER INTEGRALEMENT
L'EXTERIEUR DE CE BATIMENT.

CETTE RECOMMANDATION EST EXPRIMEE DANS LE PROCES-VERBAL NUMERO 57,
DU 31 OCTOBRE 1990, DU COMITE CONSULTATIF DE MONTREAL SUR LA
PROTECTION DES BIENS CULTURELS.

/MP

DECISION

90/11/19

NO DOSSIER : 900145184

NO DECISION : C09003290

DATE DECISION : 90/09/19

ARTICLE 21.51 LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE APPELLE CET ARTICLE DE L'ORDRE DU JOUR. LE CONSEIL EST SAISI DU RAPPORT SUIVANT DU COMITE EXECUTIF ET DES AUTRES DOCUMENTS Y RELATIFS:

LE COMITE EXECUTIF RECOMMANDE, SUIVANT LE RAPPORT DU SERVICE DE L'HABITATION ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET DU MODULE DES AFFAIRES CIVILES DU SERVICE DES AFFAIRES CORPORATIVES:

- 1.- DE DONNER ACTE DE LA RESOLUTION DU COMITE EXECUTIF NUMERO 90 03105, DU 12 SEPTEMBRE 1990;
- 2.- DE DEMANDER AU GREFFIER DE LA VILLE DE SIGNIFIER UN AVIS SPECIAL ECRIT A LA PROPRIETAIRE CONCERNEE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS (L.R.Q., C. B-4);
- 3.- DE PROCEDER A L'ETUDE DU PROJET DE REGLEMENT INTITULE "REGLEMENT SUR LA CITATION COMME MONUMENT HISTORIQUE DU THEATRE SEVILLE SITUE AU 2153 A 2159, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST", A L'EXPIRATION D'UN DELAI DE 60 JOURS A COMPTE DE LA DATE DE LA RESOLUTION DU CONSEIL ET APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'AVIS DU COMITE CONSULTATIF DE MONTREAL SUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS, MAIS AVANT L'EXPIRATION D'UN DELAI DE 190 JOURS DE LA RESOLUTION DU COMITE EXECUTIF, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 75 DE CETTE LOI.

90 0145184

MONTREAL, LE 12 SEPTEMBRE 1990

RL/LAH

IL EST

PROPOSE PAR LE CONSEILLER GARDINER,
APPUYE PAR LE CONSEILLER FAINSTAT,

D'ADOPTER CE RAPPORT.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DECLARE CETTE MOTION ADOPTEE.

DECISION

90/11/19

NO DOSSIER : 900145184

NO DECISION : CE9003105

DATE DECISION : 90/09/12

CE90 03105

SUR RECOMMANDATIONS DU SERVICE DE L'HABITATION ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET DU MODULE DES AFFAIRES CIVILES DU SERVICE DES AFFAIRES CORPORATIVES, IL EST

RESOLU:

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ADOPTER, CONFORMEMENT AUX ARTICLES 70 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS (L.R.Q., C. B-4), LE PROJET DE REGLEMENT INTITULE "REGLEMENT SUR LA CITATION COMME MONUMENT HISTORIQUE DU THEATRE SEVILLE, SITUE DU 2153 A 2158, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST".

CE BATIMENT EST SITUE A L'ADRESSE SUSDITE, SUR LE TERRAIN CONSTITUE DU LOT 1654-69-14 DU CADASTRE DU QUARTIER SAINT-ANTOINE DE LA CITE DE MONTREAL.

LES MOTIFS DE LA CREATION DE CE SITE DU PATRIMOINE, EXPRIMES AUX NOTES EXPLICATIVES DU 24 JUILLET 1990 DU SERVICE DE L'HABITATION ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN SONT LES SUIVANTS:

LE THEATRE SEVILLE A ETE ERIGE EN 1928 SELON LES PLANS DE L'ARCHITECTE CAJETAN DUFORT ET DU DECORATEUR EMMANUEL BRIFFA. LE DECOR INTERIEUR DE LA SALLE EST ASSOCIE AU STYLE DIT "ATMOSPHERIQUE" QUI VISAIT A CREER L'ILLUSION QUE LE SPECTATEUR SE TROUVAIT DANS UNE ARCHITECTURE A CIEL OUVERT. COMPTE TENU DE SA RELATIVE INTEGRITE, LE THEATRE SEVILLE EST REPRESENTATIF DES SALLES DE CINEMA DE QUARTIER ERIGES AVANT 1940.

LE REGLEMENT PRENDRA EFFET A COMPTE DE LA DATE DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS SPECIAL AU PROPRIETAIRE.

TOUTE PERSONNE INTERESSEE POURRA FAIRE SES REPRESENTATIONS AUPRES DU COMITE CONSULTATIF DE MONTREAL SUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS CONFORMEMENT AUX AVIS QUI SERONT DONNES A CETTE FIN.

90 0145184

RECOMMANDATION AU SECRETAIRE GENERAL

900145184 ✓

SERVICE: SEC GEN COMITE CONS BIENS CULT 16 NOV. 1990

OBJET: CITER COMME MONUMENT HISTORIQUE LE THEATRE SEVILLE SITUE AU 2153 A
----- 2159, RUE STE-CATHERINE OUEST.

RECOMMANDATION:

COMITE CONSULTATIF DE MONTREAL
SUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS

ATTENDU LA DEMANDE D'AVIS DE LA PART DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 17 SEPTEMBRE 1990;

ATTENDU L'ETUDE EFFECTUEE A LA DEMANDE DU SERVICE DE L'HABITATION ET
DU DEVELOPPEMENT URBAIN PAR MME MONIQUE JARRY EN MAI 1990;

ATTENDU QUE LE THEATRE SEVILLE EST REPRESENTATIF DES SALLES DE CINEMA
DE QUARTIER ERIGES AVANT 1940;

ATTENDU QUE LE THEATRE SEVILLE A CONSERVE L'ESSENTIEL DE SES CARACTE-
RISTIQUES ARCHITECTURALES D'ORIGINE ET CONTRIBUE A LA COHERENCE DE
L'ENSEMBLE DU QUARTIER;

ATTENDU LES REPRESENTATIONS FAITES PAR LES DIFFERENTES PERSONNES
INTERESSEES AU DOSSIER;

LE COMITE RECOMMANDE :

- D'ADOPTER LE REGLEMENT INTITULE "REGLEMENT SUR LA CITATION COMME
MONUMENT HISTORIQUE DU THEATRE SEVILLE SITUE DU 2153 AU 2159 RUE
SAINTE-CATHERINE OUEST" DE MANIERE A PROTEGER INTEGRALEMENT
L'EXTERIEUR DE CE BATIMENT.

CETTE RECOMMANDATION EST EXPRIMEE DANS LE PROCES-VERBAL NUMERO 57,
DU 31 OCTOBRE 1990, DU COMITE CONSULTATIF DE MONTREAL SUR LA
PROTECTION DES BIENS CULTURELS.

Sicela Trépanier.....

SECRETAIRE DU C.C.M.P.B.C.

16-11-90

JJ/MM/AA

RECEVU LE
14 21 90

SECRETARIAT
C.C.M.P.B.C.

VILLE DE MONTREAL

COMITE CONSULTATIF DE MONTREAL

SUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS

PROCES-VERBAL

Séance n° 57

Le 31 octobre 1990

Ordre du jour

Version préliminaire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Audition concernant la citation comme monument historique du théâtre Séville situé du 2153 au 2159, rue Sainte-Catherine Ouest (900145184).
3. Avis du Comité consultatif concernant la citation du théâtre Séville situé du 2153 au 2159, rue Sainte-Catherine Ouest.
4. Audition concernant la citation comme monument historique de la succursale de la Banque Toronto-Dominion située aux 1401-1403, rue de Bleury (900145704).
5. Avis du Comité consultatif concernant la citation de la succursale de la Banque Toronto-Dominion située aux 1401-1403, rue de Bleury.
6. Tenue de la prochaine réunion.

VILLE DE MONTREAL
COMITE CONSULTATIF DE MONTREAL
SUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS

Séance n° 57

Procès-verbal de la réunion tenue le 31 octobre 1990, à la
salle 202 du 155, rue Notre-Dame Est.

PRÉSENCES

Madame Raymonde Gauthier	Présidente
Monsieur Claude Turmel	Vice-président
Monsieur Paul Faucher	Membre
Madame Cécile Grenier	Membre
Monsieur Mario Saia	Membre
Monsieur Adrien Sheppard	Membre
Madame Gisèle Trépanier	Secrétaire

ABSENCE MOTIVÉE

Monsieur Michel Yergeau	Membre
-------------------------	--------

Ouverture de la séance par Mme Raymonde Gauthier, présidente
du Comité.

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. **Audition concernant la citation comme monument historique du théâtre Séville situé du 2153 au 2159, rue Sainte-Catherine Ouest (900145184).**

Monsieur Gabriel Bodson, préposé à la planification urbaine au Service de l'habitation et du développement urbain, fait une présentation sur l'histoire et l'architecture du bâtiment mentionné en rubrique. Cet exposé vient compléter le document qu'il a déjà soumis au greffier de la Ville à ce sujet (Annexe 1).

En résumé, le théâtre Séville a été érigé en 1928 selon les plans de l'architecte Cajetan Dufort et du décorateur Emmanuel Briffa. La façade extérieure et le décor intérieur présentent une facture classique. Le théâtre Séville est représentatif des salles de cinéma de quartier érigées avant 1940.

* * *

Monsieur Daniel Chénard, avocat représentant le propriétaire, témoigne.

Monsieur Chénard souligne que le propriétaire, M. David Stein, est un gestionnaire d'immeubles à Montréal qui a toujours eu le souci de la préservation du caractère historique de ses édifices. Cependant, compte tenu de l'état de détérioration avancée du théâtre Séville, M. Stein souhaiterait le démolir et le remplacer par un autre bâtiment.

En conséquence, M. Chénard, au nom de son client, s'oppose au projet de citation du théâtre Séville.

* * *

Monsieur Pierre Baillargeon, architecte de la firme Jacques Béique & Associés, témoigne.

Monsieur Baillargeon souligne que l'ancien théâtre Séville n'est plus en exploitation depuis 1985 et qu'il serait difficile de le réutiliser dans sa fonction originale. Selon M. Baillargeon, l'architecture extérieure ne représente qu'un intérêt secondaire à part la façade de la rue Sainte-Catherine qui est cependant très endommagée et ne mériterait donc pas, selon lui, d'être conservée.

En conséquence, M. Baillargeon, au nom de son client, demande au Comité de ne pas recommander la citation du théâtre Séville et de permettre à la firme qu'il représente de concevoir un projet de remplacement du bâtiment actuel.

M. Baillargeon remet au Comité un document qu'il a préparé avec M. Michel Laville, architecte et urbaniste de la firme Jacques Béique & Associés à titre de consultants pour le propriétaire du théâtre Séville (Annexe 2).

* * *

Monsieur Dinu Bumbaru, directeur général d'Héritage Montréal, témoigne.

Monsieur Bumbaru se prononce en faveur de la citation du théâtre Séville considérant sa valeur de bien culturel. Il exprime cependant son inquiétude devant la conservation exclusive de la façade et propose plutôt une démarche constructive de préservation de l'ensemble du bâtiment.

* * *

Madame Janet MacKinnon, présidente de la Société des salles anciennes, témoigne.

Madame MacKinnon dit avoir été informée d'une offre d'achat du théâtre Séville pour laquelle le requérant n'a jamais obtenu de réponse du propriétaire et qui visait à utiliser le théâtre comme salle de spectacles.

Mme MacKinnon se prononce en faveur de la citation du théâtre Séville.

Aucune autre personne ne désirant se faire entendre sur ce projet de citation, le Comité se retire pour délibérer.

* * *

3. Avis du Comité consultatif concernant la citation du théâtre Séville situé du 2153 au 2159, rue Sainte-Catherine Ouest.

Attendu l'étude historique et l'évaluation patrimoniale effectuées par Mme Monique Jarry en mai 1990 à la demande du Service de l'habitation et du développement urbain;

Attendu la recommandation du Service de l'habitation et du développement urbain en date du 26 juin 1990;

Attendu que le théâtre Séville est représentatif des salles de cinéma de quartier érigées avant 1940;

Attendu que le théâtre Séville a conservé l'essentiel de ses caractéristiques architecturales d'origine et contribue à la cohérence de l'ensemble du quartier;

Attendu les représentations faites par les différentes personnes intéressées au dossier;

le Comité recommande:

- d'adopter le règlement intitulé: "Règlement sur la citation comme monument historique du théâtre Séville situé du 2153 au 2159, rue Sainte-Catherine Ouest" de manière à protéger intégralement l'extérieur de ce bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Gisèle Trépanier
Secrétaire

GT/ash

Raymonde Gauthier
Présidente



Ville de Montréal

Service: HABITATION ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Notes explicatives

Dossier n°	
90	0145184

Objet: Citation du théâtre Séville (L.B.C.)
2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal

1.0 Origine de l'étude

Les études réalisées pour la mise en oeuvre du plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie ont permis d'identifier un certain nombre de bâtiments à caractère patrimonial à protéger en vertu des pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les biens culturels. Parmi ces bâtiments figure le théâtre Séville.

2.0 Localisation et propriétaire

Le théâtre Séville est situé à l'intersection nord-ouest des rues Sainte-Catherine et Chomedey.

Le bâtiment est situé du 2153 au 2159, rue Sainte-Catherine Ouest, sur le lot 1654-69-14 du cadastre du quartier Saint-Antoine de la Cité de Montréal.

Selon le rôle d'évaluation de la C.U.M. (1989), le propriétaire est:

139387 Canada inc.
77, rue Bernard Est
Montréal (Québec)
H2T 1A4

3.0 Démarche

Le bâtiment est vacant depuis environ trois ans et n'a pas fait l'objet d'un entretien soutenu.

Le 3 mai 1990, M. Jean-François Gravel, architecte de la Division préservation du patrimoine de notre Service, et M. Gabriel Bodson, préposé à la planification de la Division des études courantes de notre Service ont visité le théâtre Séville en compagnie de M. Raymond Élia, représentant du propriétaire.

Signature	Date
<i>Gabriel Bodson</i>	24 07 90

Page

1 de 5

CGB/md

Transmettez l'original et 3 exemplaires du dossier au Secrétariat général.



Ville de Montréal

Service: HABITATION ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Notes explicatives

Dossier no	
90	0145184

Nous avons constaté que:

- l'extérieur du théâtre était dans un état acceptable, compte tenu du manque d'entretien, à l'exception du mur de parement longeant la rue Chomedey. La partie supérieure de ce mur s'est détachée de la structure et s'est écroulée. Le 25 mai 1990, le module permis a fait parvenir au propriétaire un "Ordre de réparer" (900235454);
- l'intérieur, suite au manque d'entretien et à l'absence de chauffage, nécessite des travaux importants. En outre, la toiture fait eau au-dessus des balcons. Par ailleurs, la volumétrie de la salle est intéressante et n'aurait pas été modifiée de manière significative depuis sa construction. De plus, le décor d'origine est toujours en place, quoique repeint.

Suite à cette visite, nous sommes venus à la conclusion que ce théâtre, malgré son manque d'entretien, devait être préservé.

C'est dans ce contexte que le Service a mandaté madame Monique Jarry, historienne de l'art, afin de réaliser une étude sur ce théâtre (900062760). Son rapport, intitulé "Le théâtre Séville, étude historique et évaluation patrimoniale" constitue l'annexe 1 des présentes.

4.0 Synthèse de l'étude historique et de l'évaluation patrimoniale

A deux pas du Forum de Montréal, le théâtre Séville est érigé en 1923 en lieu et place de la Douglas Methodist Church. Il s'agit d'un cinéma de quartier pouvant accueillir environ 800 spectateurs. La conception du théâtre Séville est attribuable à Cajetan Dufort et à Emmanuel Briffa.

Cajetan Dufort (1868-1936) étudia l'architecture au Massachusetts Institute of Technology. Il oeuvra dans tous les domaines: architecture résidentielle, commerciale, publique et institutionnelle. Ses réalisations les plus connues sont:

- l'hôtel de ville de Sainte-Cunégonde (1904) en collaboration avec A. Piché;
- l'hôtel de ville de Maisonneuve (1910-11);
- le Vineberg Building (1912), 4060, boul. St-Laurent en collaboration avec T. Decary;
- et le Family Theatre (1912), 2490, rue Notre-Dame Ouest, en collaboration avec T. Decary.

Signature	Date
<i>M. L. Bodson</i>	24, 07, 90

Page

2 de 5

CGB/md

Transmettez l'original et 3 exemplaires du dossier au Secrétariat général.



Ville de Montréal

Notes explicatives

Service: HABITATION ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Dossier n°

90 0145184

Emmanuel Briffa (1875-1955) est né à Malte. Établi à Montréal à compter de 1909, il réalisa au cours de sa carrière la décoration intérieure de plus de 200 cinémas tant au Québec que dans l'est du Canada. A Montréal, la majeure partie des décors des salles de cinéma antérieures à 1940 sont de sa main. Le Rialto (1923), l'Outremont (1928), le Château (1931) et le York (1938) donnent une idée de la qualité et de la diversité de sa production.

A l'extérieur, la façade du Séville présente une facture classique. Le rez-de-chaussée est divisé en trois: au centre se trouve l'accès au cinéma et, de chaque côté, l'entrée et les vitrines des deux commerces aujourd'hui barricadés. L'étage est orné de pilastres qui le séparent en trois baies largement encadrées de pierre artificielle. Une corniche à modillons et un couronnement rehaussé de médaillons complètent le décor de la façade.

L'entrée de la rue Sainte-Catherine donne accès au hall d'entrée dont l'intérêt architectural est assez limité puisqu'il a été modifié à une date indéterminée. Dans l'axe de l'entrée, deux escaliers donnent accès à la salle de cinéma qui peut accueillir environ 800 personnes (\pm 650 au parterre et \pm 150 au balcon).

Le décor intérieur est associé au style dit "atmosphérique", style qui visait à créer l'illusion que le spectateur se trouvait dans une architecture à ciel ouvert. Ainsi, le décor de facture classique, qui rappelle en cela le décor de la façade, se compose d'un ensemble de pilastres surmonté d'un entablement qui définit un espace qui s'apparente à la cour intérieure d'un palais imaginaire où jadis les représentations théâtrales prenaient place.

Hormis l'ajout de vestibules de part et d'autre de la scène, le décor d'architecture nous est parvenu presque dans son intégrité quant à sa forme. Nous ignorons cependant à peu près tout des couleurs originales de la salle. On peut en conclure que l'intérieur du Séville a conservé en grande partie son authenticité, compte tenu que l'ajout des vestibules ne sont pas des interventions irréversibles.

Signature

Date

Page

Michel Bouchard

24,07,90

3 de 5

CGB/md

Transmettez l'original et 3 exemplaires du dossier au Secrétariat général.



Ville de Montréal

Notes explicatives

Service: HABITATION ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Dossier n°	
90	0145184

En dernier lieu, signalons qu'une étude réalisée pour le ministère des Affaires culturelles en 1987-88 par madame Jocelyne Martineau, Les salles de cinéma construites avant 1940 sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, inventoriait une cinquantaine de salles sur l'île de Montréal. De ce nombre, 24 salles seulement possédaient assez d'éléments originaux pour faire l'objet d'une évaluation patrimoniale. Le Séville n'avait alors pas fait l'objet d'une telle évaluation, compte tenu qu'il avait été impossible pour l'auteure de l'étude de le visiter adéquatement.

5.0 Prospective

Une étude réalisée par Héritage Montréal en 1989 pour la Ville de Montréal et le ministère des Affaires culturelles, étude intitulée "La réutilisation des anciennes salles de cinéma à des fins culturelles", identifiait le Séville comme l'une des rares salles offrant "un potentiel suffisant pour l'aménagement d'espaces scéniques répondant aux normes scénographiques contemporaines pour les spectacles d'envergure". La mise en valeur de ce potentiel nécessiterait cependant l'agrandissement de la scène en utilisant le lot vacant jouxtant le cinéma à l'arrière. Il est à noter que ce lot forme cependant une propriété distincte du Séville.

Par ailleurs, cette étude mettait aussi en évidence les avantages et les inconvénients de la situation du Séville dans la ville. En effet, s'il est situé au centre-ville et peut donc profiter d'un certain achalandage, il est aussi sujet, de ce fait, aux pressions foncières.

6.0 Conclusion

La réutilisation des anciennes salles de cinéma n'est pas chose facile, nous en convenons. Cependant, compte tenu de l'intérêt patrimonial du Séville, il nous apparaît opportun de le préserver. En ce sens, la citation à titre de monument historique de ce théâtre servirait d'élément stabilisateur et serait un geste concret afin d'assurer sa réhabilitation.

Signature	Date
	24, 07, 90

Page

4 de 5

CGB/md

Transmettez l'original et 3 exemplaires du dossier au Secrétariat général.



Ville de Montréal

Notes explicatives

Service: HABITATION ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Dossier n°	
90	0145184

7.0 Recommandation

Considérant que le théâtre Séville:

- a été érigé en 1928 selon les plans de l'architecte Cajetan Dufort et du décorateur Emmanuel Briffa;
- est remarquable par le décor intérieur de sa salle, associé au style dit "atmosphérique" qui visait à créer l'illusion que le spectateur se trouvait dans une architecture à ciel ouvert;
- a conservé l'essentiel de ses caractéristiques architecturales d'origine;
- est représentatif des salles de cinéma de quartier érigées avant 1940;
- présente en ce sens un intérêt historique par son utilisation et son architecture;

Le Service de l'habitation et du développement urbain recommande:

- Après vérification par le Module des affaires civiles du Service des affaires corporatives, d'adopter la résolution ci-annexée à l'effet de citer comme monument historique le théâtre Séville situé du 2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest, sur le terrain constitué du lot 1654-69-14 du cadastre du quartier Saint-Antoine de la Cité de Montréal, conformément aux articles 70 et suivants de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c.B-4).

- p.j. - Annexe 1
 Le théâtre Séville, étude historique et évaluation patrimoniale, par Monique Jarry, juin 1990
- Projet de résolution du Comité exécutif
 - Projet de règlement
 - Projet d'avis public
 - Projet d'avis spécial

Signature	Date
	24.07.90
CGB/md	



Ville de Montréal

Notes explicatives

Service: HABITATION ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Dossier n°	
90	0145184

- est remarquable par le décor intérieur de sa salle, associé au style dit "atmosphérique" qui visait à créer l'illusion que le spectateur se trouvait dans une architecture à ciel ouvert;
- a conservé l'essentiel de ses caractéristiques architecturales d'origine;
- est représentatif des salles de cinéma de quartier érigées avant 1940;
- présente en ce sens un intérêt historique par son utilisation et son architecture;

Le Service de l'habitation et du développement urbain recommande:

- Après vérification par le Module des affaires civiles du Service des affaires corporatives, d'adopter la résolution ci-annexée à l'effet de citer comme monument historique le théâtre Séville situé du 2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest, sur le terrain constitué du lot 1654-69-14 du cadastre du quartier Saint-Antoine de la Cité de Montréal, conformément aux articles 70 et suivants de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c.B-4).

- p.j. - Annexe 1
 Le théâtre Séville, étude historique et évaluation patrimoniale, par Monique Jarry, juin 1990
- Projet de résolution du Comité exécutif
 - Projet de règlement
 - Projet d'avis public
 - Projet d'avis spécial

Signature	Date
<i>M. L. Bozon</i>	24.07.90

Page

5 de 5

CGB/md
Transmettez l'original et 3 exemplaires du dossier au Secrétariat général.

21.26



REGLEMENT ...

Règlement sur la citation comme monument historique du théâtre Séville, situé du 2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal,
tenue le 1990, le Conseil décrète:

1. Est cité comme monument historique le théâtre Séville situé du 2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest, sur le terrain constitué du lot 1654-69-14 du cadastre du quartier Saint-Antoine de la Cité de Montréal.

ls

RECOMMANDATION AU SECRETAIRE GENERAL

900445184

SERVICE: AFF CORP AFF CIVILES DROIT PUB 05 SEP. 1990

OBJET: PRESERVATION DU THEATRE SEVILLE, 2153 A 2159, RUE SAINTE-CATHERINE O.

RECOMMANDATION:

AFFAIRES CORPORATIVES

90 0145184

JE RECOMMANDE:

QUE LE COMITE EXECUTIF PRENNE CONNAISSANCE DU RAPPORT CI-JOINT DE L'AVOCATE EN CHEF.

LA DIRECTRICE

Vu Approuvé

[Signature]
Avocat en chef

JJ/MM/AA

7 SEP. 1990

SECRETARIAT
GENERAL

SEP 19 15 51 '90
BUREAU ANALYSE
ET SOUTIEN

SEP 10 15 40 '90
BUREAU ANALYSE
ET SOUTIEN

SECRETARIAT
GENERAL



Ville de Montréal

vice: Affaires corporatives
Module affaires civiles

Notes explicatives ✓

Dossier n°	
90	0145184

OBJET: Citation du Théâtre Séville

Conformément aux articles 20 et suivants de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q. c. B-4), la Ville peut valablement donner suite à la recommandation du 24 juillet 1990 du Service de l'habitation et du développement urbain de citer monument historique, le Théâtre Séville.

Les projets de résolutions du Comité exécutif et du Conseil et le projet de règlement comportent une désignation du monument historique suffisante en loi. Les motifs de la citation sont exposés dans la résolution du Comité exécutif tel que prescrit par l'article 71.

Le projet d'avis spécial, de même que le projet d'avis public, sont destinés au Greffier. Il lui appartient de s'assurer du nom et de l'adresse du propriétaire au moment d'envoyer l'avis spécial, en suivant, le cas échéant, les prescriptions des articles 1170 et 1171 de la Charte de la Ville.

Signature	<i>Serge Barriere</i>	Date	04	09	90
	Me SERGE BARRIERE, avocat				

Page

1 de 1

Transmettez l'original et 3 exemplaires du dossier au Secrétaire général.

RFCPCO 26054200 RÔLE D'ÉVALUATION DES IMMEUBLES 1989 C.U.M.
30 MONTREAL AU 20-12-89

EMPLACEMENT 1001 2153-2159 STE-CATHERINE O SECTEUR 41

CADASTRE CAD LOT SUBD. FRONT PROF. SURFACE
2002 12 1654 69-14 79.33 104.83 8678.00

VALEURS C-B SCOLAIRE TERRAIN BATISSE TOTAL C-M
3001 4I 2 393100 396100 789200 T C

NOM, PROFESSION, RESIDENCE 4201 139387 CANADA INC 4F 1
4601 77 BERNARD E MONTREAL H2T 1A4

Adresse de facturation 4770 Kent avenue #303
Montréal H3W 1H2

au 29-08-90

COPIÉ CERTIFIÉE
Pierre Laberge
GREFFIER DE LA VILLE

RECOMMANDATION AU SECRETAIRE GENERAL

900145184

SERVICE HAB DEV URBAIN GESTION DEV ETU 24 JUI. 1990

OBJET: PRESERVATION DU THEATRE SEVILLE, 2153 A 2159, RUE SAINTE-CATHERINE O.

RECOMMANDATION:

HABITATION ET DEVELOPPEMENT URBAIN
RAPPORT DU 24 JUILLET 1990

900145184

CONSIDERANT QUE LE THEATRE SEVILLE:

- A ETE ERIGE EN 1928 SELON LES PLANS DE L'ARCHITECTE CAJETAN DUFORT ET DU DECORATEUR EMMANUEL BRIFFA;
- EST REMARQUABLE PAR LE DECOR INTERIEUR DE SA SALLE, ASSOCIE AU STYLE DIT "ATMOSPHERIQUE" QUI VISAIT A CREER L'ILLUSION QUE LE SPECTATEUR SE TROUVAIT DANS UNE ARCHITECTURE A CIEL OUVERT;
- A CONSERVE L'ESSENTIEL DE SES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES D'ORIGINE;
- EST REPRESENTATIF DES SALLES DE CINEMA DE QUARTIER ERIGES AVANT 1940;
- PRESENTE EN CE SENS UN INTERET HISTORIQUE PAR SON UTILISATION ET SON ARCHITECTURE;

LE SERVICE DE L'HABITATION ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN RECOMMANDE:

- APRES VERIFICATION PAR LE MODULE DES AFFAIRES CIVILES DU SERVICE DES AFFAIRES CORPORATIVES, D'ADOPTER LA RESOLUTION CI-ANNEXEE A L'EFFET DE CITER COMME MONUMENT HISTORIQUE LE THEATRE SEVILLE SITUE DU 2153 A 2159, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST, SUR LE TERRAIN CONSTITUE DU LOT 1654-69-14 DU CADASTRE DU QUARTIER SAINT-ANTOINE DE LA CITE DE MONTREAL, CONFORMEMENT AUX ARTICLES 70 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS (L.R.Q., C.B-4).

L'ASSISTANT-DIRECTEUR

JJ/MM/AA

CC

.....

.....

hw LE DIRECTEUR

JJ/MM/AA

Gregory J. Bell
.....

03 08 90

RÉSOLUTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Sur recommandation du Service de l'habitation et du développement urbain et du Module des Affaires civiles du Service des affaires corporatives, il est:

RÉSOLU:

de recommander au Conseil d'adopter, conformément aux articles 70 et suivants de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4), le projet de règlement intitulé "Règlement sur la citation comme monument historique du Théâtre Séville, situé du 2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest".

Ce bâtiment est situé à l'adresse susdite, sur le terrain constitué du lot 1654-69-14 du cadastre du quartier Saint-Antoine de la Cité de Montréal.

Les motifs de la création de ce site du patrimoine, exprimés au notes explicatives du 24 juillet 1990 du Service de l'habitation et du développement urbain sont les suivants:

Le théâtre Séville a été érigé en 1928 selon les plans de l'architecte Cajetan Dufort et du décorateur Emmanuel Briffa. Le décor intérieur de la salle est associé au style dit "atmosphérique" qui visait à créer l'illusion que le spectateur se trouvait dans une architecture à ciel ouvert. Compte tenu de sa relative intégrité, le théâtre Séville est représentatif des salles de cinéma du quartier érigées avant 1940.

Le règlement prendra effet à compter de la date de la signification de l'avis spécial au propriétaire.

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

REGLEMENT ...

Règlement sur la citation comme monument historique du théâtre Séville, situé du 2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal,
tenue le 1990, le Conseil décrète:

1. Est cité comme monument historique le théâtre Séville situé du 2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest, sur le terrain constitué du lot 1654-69-14 du cadastre du quartier Saint-Antoine de la Cité de Montréal.

RÉSOLUTION DU CONSEIL

Le Comité exécutif recommande, suivant le rapport du Service de l'habitation et du développement urbain et du Module des affaires civiles du Service des affaires corporatives:

1. de donner acte de la résolution du Comité exécutif numéro, du
2. de demander au greffier de la Ville de signifier un avis spécial écrit à la propriétaire concernée, conformément à l'article 72 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4);
3. de procéder à l'étude du projet de règlement intitulé "Règlement sur la citation comme monument historique du théâtre Séville situé au 2153 à 2159, sur Sainte-Catherine Ouest", à l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de la date de la résolution du Conseil et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels, mais avant l'expiration d'un délai de 190 jours de la résolution du Comité exécutif, conformément à l'article 75 de cette loi.

AVIS SPÉCIAL

139387 Canada Inc.
77, rue Bernard Est
Montréal (Québec)
H2T 1A4

Objet: Citation comme monument historique du théâtre Séville,
situé au 2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest.
N/Réf.: 90 0145184

Mesdames,
Messieurs,

La présente constitue un avis spécial écrit que nous vous faisons signifier par huissier à la demande du Conseil faite le conformément à l'article 72 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4).

Cet avis est accompagné d'une copie certifiée conforme de la résolution du Comité exécutif no du et des notes explicatives du Service de l'habitation et du développement urbain auxquelles elle réfère.

La citation d'un monument historique a les effets prévus aux articles 79 à 82 dont vous trouverez le texte également joint à la présente.

A titre de propriétaire, il vous est possible de faire vos représentations auprès du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels.

La séance de ce comité aura lieu au
....., le
à

Enfin, depuis la signification de cet avis, les effets mentionnés plus haut de la citation du monument historique s'appliquent à l'égard du bâtiment.

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 74 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c.B-4), avis public est donné que le Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels tiendra une séance au
....., le à au cours de laquelle chacune des personnes intéressées à la citation comme monument historique du théâtre Séville, situé du 2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest, pourra faire ses représentations.

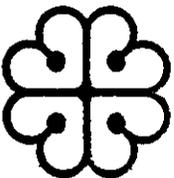
Ville de Montréal

Service du greffe
275, rue Notre-Dame Est
Montréal H2Y 1C6

Le 3 décembre 1990

Monsieur Jacques Donato
Habitation et développement urbain
810, rue Saint-Antoine
Suite 100
Montréal (Québec)

OBJET: Citation comme monuments historiques



Monsieur,

Je vous transmets une copie authentique des règlements suivants:

- Règlement 8709 sur la citation comme monument historique du bâtiment situé aux 1401-1403, rue de Bleury;
- Règlement 8710 sur la citation comme monument historique du théâtre Séville, situé au 2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest;
- Règlement 8711 sur la citation comme monument historique du Couvent Saint-Isidore (Cénacle Notre-Dame), sis au 7440, de la rue Notre-Dame Est.

Ces règlements ont été adoptés par le Conseil municipal à son assemblée du 26 novembre 1990, et un avis de leur adoption a été publié le 30 novembre 1990, date de leur entrée en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Assistante-greffière de la Ville,

Me Hélène Drapeau

/cd
P.J.

Ville de Montréal

Service du greffe

275, rue Notre-Dame Est
Montréal H2Y 1C6

Le 3 décembre 1990

Madame Raymonde Gauthier
Présidente
Comité consultatif de Montréal sur
la protection des biens culturels
425, Place Jacques-Cartier
Bureau 10
Montréal (Québec)

Madame,

Je vous transmets une copie authentique des règlements suivants:

- Règlement 8709 sur la citation comme monument historique du bâtiment situé aux 1401-1403, rue de Bleury;
- Règlement 8710 sur la citation comme monument historique du théâtre Séville, situé au 2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest;
- Règlement 8711 sur la citation comme monument historique du Couvent Saint-Isidore (Cénacle Notre-Dame), sis au 7440, de la rue Notre-Dame Est.

Ces règlements ont été adoptés par le Conseil municipal du 26 novembre 1990, et un avis de leur adoption publié le 30 novembre 1990.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

L'assistante-greffière de la Ville,



Hélène Drapeau

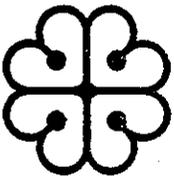
/cd
P.j.

Ville de Montréal

Service du greffe
275, rue Notre-Dame Est
Montréal H2Y 1C6

Le 3 décembre 1990

Madame Liza Frulla-Hébert
Ministre des Affaires culturelles
Cabinet de la Ministre
Attention Mme Viviane Majeau
454, Place Jacques-Cartier
Montréal (Québec)
H2Y 3B3



OBJET: Citation comme monument historique
Théâtre Séville situé au 2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest

Madame la ministre,

Conformément à l'article 76 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4), nous vous transmettons une copie certifiée conforme du règlement suivant:

- Règlement 8710 - règlement sur la citation comme monument historique du théâtre Séville, situé au 2153 à 2159, rue Sainte-Catherine Ouest.

Ce règlement est accompagné d'un certificat de la date d'entrée en vigueur de celui-ci.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

L'Assistante-greffière de la Ville,

Hélène Drapeau

/cd
P.J.

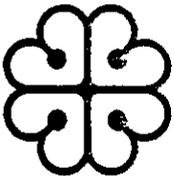
Ville de Montréal

Service du greffe
275, rue Notre-Dame Est
Montréal H2Y 1C6

Le 3 décembre 1990

139387 Canada Inc.
4770, rue Kent
Suite 303
Montréal (Québec)
H3W 1H2

OBJET: Règlement 8710 sur la citation comme monument
historique du théâtre Séville situé au 2153 à
2159, rue Sainte-Catherine Ouest



Madame,
Monsieur,

Afin de me conformer à l'article 76 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4), je vous transmets une copie certifiée conforme du règlement sur la citation comme monument historique du bâtiment cité en rubrique ainsi qu'un certificat de la date d'entrée en vigueur de ce règlement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Assistante-greffière de la Ville,

Hélène Drapeau

/cd
p.j.

Ville de Montréal

Service du greffe
275, rue Notre-Dame Est
Montréal H2Y 1C6

Le 3 décembre 1990

Maître Nicole Lafond
Secrétaire
Communauté urbaine de Montréal
2, Complexe Desjardins
C.P. 129
Montréal (Québec)
H5B 1E6

OBJET: Règlement 8710 sur la citation comme monument
historique du théâtre Séville, situé au 2153 à
2159, rue Sainte-Catherine Ouest

Madame,

Afin de me conformer aux articles 76 et 129 de la Loi sur
les biens culturels (L.R.Q. c. B-4), je vous transmets
une copie certifiée conforme du règlement sur la citation
comme monument historique du bâtiment cité en rubrique
ainsi qu'un certificat de la date d'entrée en vigueur de
ce règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments
distingués.

L'assistante-greffière de la Ville,



Hélène Drapeau

/cd
p.j.